

**MAIRIE
DE
SAUSHEIM**



JG/LB

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 février 2023 à 19 h 30

ADMINISTRATION GENERALE

**POINT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
30 JANVIER 2023**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Procès-Verbal de la séance du 30 janvier 2023.

Vous voudrez bien en délibérer.

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°2 : FIXATION DU TARIF POUR LE MARCHE COMMUNAL

En lien avec différents commerçants intéressés il est prévu de mettre en place un marché sur le parking à l'arrière de la Mairie rue de l'III. Il se déroulera tous les premiers samedis du mois dans un premier temps au moins.

Conformément au 6° du b de l'article L. 2331-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le produit des droits de place perçus dans les halles, foires et marchés présente le caractère d'une recette fiscale de la commune. Les modalités de fixation de ces droits relèvent ainsi de la compétence du Conseil Municipal.

En lien avec les tarifs appliqués dans les marchés avoisinants et pour tenir compte de l'éventuelle consommation d'électricité il est proposé le tarif suivant :

Désignation	Tarifs
Par mètre linéaire pour les marchands du marché de Sausheim	1,00 €
Par mètre linéaire pour les marchands du marché de Sausheim avec branchement électrique	1,50 €

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de cette tarification.

Vous voudrez bien en délibérer.

FINANCES

POINT N°3 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) prévu à l'article L. 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par l'assemblée délibérante.

Le rapport joint à la présente délibération comporte les informations suivantes :

- Le contexte économique et social général,
- Les éléments de la loi de finances pour 2023
- Le contexte intercommunal
- La situation financière de la commune de Sausheim sur l'exercice 2022
- Les orientations budgétaires envisagées par la commune en 2023

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

DIVERS – COMMUNICATION